



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes

MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 06 juillet à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par message électronique, individuellement le 30 juin 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-QUATRE à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, M. Emmanuel PÉRAN, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjointes,
Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, Mme. Valérie BROSSE, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX, M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, Mme. Pascale VITRE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-quatre,

ABSENTS : Mme Danielle BRETEL, absente
Mme. Sandrine METIER, pouvoir à Mme. HAMON
M. Alain VASNIER, pouvoir à Mme. DUVAL

Secrétaire de séance : M. PERAN, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°CM.2020.047

Objet : Finances : Budget Assainissement – Adoption du Budget Primitif 2020

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 dite Loi de finances pour 2020, et la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 dite Loi de Finances Rectificative pour 2020

VU les délibérations du conseil municipal du 2 mars 2020 portant constat et affectation du résultat de l'année 2019,

VU la Commission Finances du 23 juin 2020,

VU l'exposé de M. PERRIGAULT, Adjoint au Maire, à partir des documents joints à la convocation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif Assainissement pour l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Section d'exploitation	BP 2020
Recettes	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	74 000,00
77 - Produits exceptionnels	58 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 000,00
002 - Excédent d'exploitation reporté	447 857,88
TOTAL RECETTES EXPLOITATION	608 857,88
Dépenses	
011 - Charges à caractère général	31 700,00
66 - Charges financières	2 641,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	481 516,88
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	608 857,88
Section d'investissement	
Recettes	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	93 000,00
021 - Virement de la section d'exploitation	481 516,88
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	137 080,38
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT (1)	711 597,26
Dépenses	
Opération 11 - Réhabilitation des réseaux	600 234,26
Opération 12 - Travaux station épuration	20 000,00
Opération 13 - Extension réseaux	20 000,00
Hors opérations - Emprunts et dettes assimilées	42 363,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	711 597,26

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme
Le Maire,



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Martin-de-Bois, with the text 'MUNICIPALITE SAINT-MARTIN-DE-BOIS' and '19110'. Below the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Z. Har'.



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes

MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 06 juillet à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par message électronique, individuellement le 30 juin 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-QUATRE à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, M. Emmanuel PÉRAN, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoint, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, Mme. Valérie BROSSE, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX, M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, Mme. Pascale VITRE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-quatre,

ABSENTS : Mme Danielle BRETTEL, absente
Mme. Sandrine METIER, pouvoir à Mme. HAMON
M. Alain VASNIER, pouvoir à Mme. DUVAL

Secrétaire de séance : M. PERAN, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°CM.2020.048

Objet : Finances : Budget SPIC – Adoption du Budget Primitif 2020

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 dite Loi de finances pour 2020, et la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 dite Loi de Finances Rectificative pour 2020

VU les délibérations du conseil municipal du 2 mars 2020 portant constat et affectation du résultat de l'année 2019,

VU la Commission Finances du 23 juin 2020,

VU l'exposé de M. PERAN, Adjoint au Maire, à partir des documents joints à la convocation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget annexe primitif Énergies renouvelables - SPIC pour l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Section d'exploitation	BP 2020
Recettes	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	50 000,00
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	27 862,82
TOTAL RECETTES EXPLOITATION	77 862,82
Dépenses	
011 - Charges à caractère général	9 700,00
66 - Charges financières	3 500,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 740,00
023 - Virement à la section d'investissement	36 922,82
TOTAL DEPENSE D'EXPLOITATION	77 862,82
Section d'investissement	
Recettes	
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	78 455,77
021 - Virement de la section d'exploitation	36 922,82
Dotation aux amortissements	27 740,00
001 - Excédents d'investissement reporté	3 472,08
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	146 590,67
Dépenses	
Capital des emprunts	27 500,00
Opération n°100 : ENERGIES PHOTOVOLTAIQUES	119 090,67
001 - Déficit d'inv. reporté	-
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	146 590,67

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 06 juillet à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par message électronique, individuellement le 30 juin 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-QUATRE à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, M. Emmanuel PÉRAN, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoints, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, Mme. Valérie BROSSE, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX, M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, Mme. Pascale VITRE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-quatre,

ABSENTS : Mme Danielle BRETTEL, absente
Mme. Sandrine METIER, pouvoir à Mme. HAMON
M. Alain VASNIER, pouvoir à Mme. DUVAL

Secrétaire de séance : M. PERAN, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°CM.2020.049

Objet : Finances : Budget Principal – Adoption du Budget Primitif 2020

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 dite Loi de finances pour 2020, et la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 dite Loi de Finances Rectificative pour 2020

VU les délibérations du conseil municipal du 5 mars 2020 portant constat et affectation du résultat de l'année 2019,

Vu la délibération du conseil municipal du 2 mars 2020 prenant acte de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2020

VU la délibération du 22 juin 2020 adoptant les taux de fiscalité locale pour l'exercice 2020,

VU la Commission Finances du 23 juin 2020,

VU l'exposé de M. DUMILIEU, Adjoint au Maire, à partir des documents joints à la convocation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A LA MAJORITE DE 20 VOIX « POUR »
ET 6 « CONTRE »

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif principal pour l'exercice 2020 pour un total de 8 588 850.37 €, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement	BP 2020
Recettes	
013 - Atténuations de charges	30 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	358 490,00
73 - Impôts et taxes	1 417 238,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 329 603,51
75 - Autres produits de gestion courante	110 770,00
77 - Produits exceptionnels	335,00
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	3 246 436,51
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3 286 436,51
Dépenses	
011 - Charges à caractère général	717 230,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 656 147,00
014 - Atténuations de produits	6 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	364 356,00
66 - Charges financières	45 000,00
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement	2 791 233,00
022 - Dépenses imprévues	21 787,25
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	133 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	340 416,26
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 286 436,51
Section d'investissement	BP 2020
Recettes	
10 - Dotations (FCTVA et TA)	162 367,37
13 - Subventions	2 121 491,51
16 - Emprunts	1 769 709,64
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	698 346,99
040 - Opération d'ordre - Dotations aux amortissements et autres tsf/sections	133 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	340 416,26
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	77 082,09
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	5 302 413,86
Dépenses	
Capital des emprunts	197 400,00
Opérations :	4 305 010,73
Opération n°101 : DOCUMENTS D'URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES	13 920,00
Opération n°102 : CIMETIERE	15 500,00
Opération n°103 : ESPACES DE LOISIRS EXTERIEURS	37 510,00
Opération n°104 : AMENAGEMENT VOIRIE RESEAUX ET ESPACES VERTS	575 696,35

Opération n°105 : PATRIMOINE BATI	88 262,74
Opération n°106 : MOBILIER ET EQUIPEMENTS DES BATIMENTS	61 688,26
Opération n°107 : INFORMATIQUE COMMUNICATION ET NTIC	67 223,16
Opération n°108 : MATERIEL DES SERVICES TECHNIQUES ET MATERIEL ROULANT	27 830,00
Opération n°203 : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	6 542,88
Opération n°206 : EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	934 802,90
Opération n°208 : REHABILITATION DE L'EGLISE	162 437,64
Opération n°209 : CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORTS	2 313 596,80
<i>Hors Opérations</i>	
040 - Opérations d'ordre - Travaux en régie	38 500,00
041 - Opération d'ordre - Patrimoine et Inventaire	55 000,00
001 - Déficit d'investissement reporté	706 503,13
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 302 413,86

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

**Pour extrait conforme
Le Maire,**





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 06 juillet à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par message électronique, individuellement le 30 juin 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-QUATRE à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, M. Emmanuel PÉRAN, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjointes,
Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, Mme. Valérie BROSSE, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX, M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, Mme. Pascale VITRE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-quatre,

ABSENTS : Mme Danielle BRETEL, absente
Mme. Sandrine METIER, pouvoir à Mme. HAMON
M. Alain VASNIER, pouvoir à Mme. DUVAL

Secrétaire de séance : M. PERAN, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°CM.2020.050

Objet : Affaires scolaires : Subventions scolaires 2020

Suites aux modifications opérées en 2018 au sujet des crédits scolaires des écoles publiques et des subventions accordées aux associations œuvrant dans l'intérêt des enfants de Saint-Aubin-d'Aubigné inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires, des règles de versement ont été définies et sont variables en fonction du nombre d'enfants inscrits dans chaque école.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Budget de la Commune,
VU la délibération cadre CM2018.007 du 5 février 2018 fixant les modalités de calcul et de versement des subventions scolaires,
VU la délibération cadre CM2018.031 du 12 mars 2018 concernant la subvention piscine,
CONSIDÉRANT les variables retenues pour l'année scolaire 2019-2020,
VU l'exposé de Madame MASSON, Adjointe au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A LA MAJORITE DE 20 VOIX « POUR »
3 « ABSTENTION »
ET 3 « CONTRE »

ARTICLE 1 : VOTE pour l'année 2020, les crédits et subventions aux écoles de la manière suivante :

Cadre de subvention	Ecole publique		Ecole Privée	
	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019
Fournitures scolaires Maternelles	6 188,00	6 045,20		
Fournitures scolaires Elémentaires	9 948,40	9 900,80		
Piscine Elémentaire	9 076,00	8 109,60		
Aides extra scolaires Maternelles	3 185,00	3 111,50	2 303,00	2 205,00
Aides extra scolaires Elémentaires	5 120,50	5 096,00	3 797,50	3 552,50
Livres scolaires Elémentaires	2 064,92	2 055,04	1 531,40	1 432,60
Parents d'élèves	234,00	234,00	234,00	234,00
USEP Maternelle	196,00	196,00		
USEP Elémentaire	196,00	196,00		
UGSEL			196,00	196,00
Total	36 208,82	34 944,14	8 061,90	7 620,10

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes

MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 06 juillet à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par message électronique, individuellement le 30 juin 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-QUATRE à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, M. Emmanuel PÉRAN, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoints, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, Mme. Valérie BROSSE, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX, M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, Mme. Pascale VITRE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-quatre,

ABSENTS : Mme Danielle BRETEL, absente
Mme. Sandrine METIER, pouvoir à Mme. HAMON
M. Alain VASNIER, pouvoir à Mme. DUVAL

Secrétaire de séance : M. PERAN, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°CM.2020.051

Objet : Affaires scolaires : Contrat d'association 2020

Le conseil municipal est informé que les résultats de l'année 2019 (cf. tableau ci-joint) en fonction des effectifs de la dernière rentrée scolaire établissent le forfait communal 2020 des établissements scolaires publics de Saint Aubin d'Aubigné à :

- 1 079.34 € par élève en maternelle (1 368.09 € au CA 2018)
- 368.83 € par élève en élémentaire (396.39 € au CA 2018)

L'école privée accueille 94 élèves Saint-Aubinois en maternelle (90 l'année dernière) et 155 en élémentaire (145 l'année dernière).

LE CONSEIL,

VU la délibération 2012.53 du conseil municipal portant renouvellement de la convention passée entre la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ et l'école Bon Secours, sous contrat d'association avec l'État,

VU l'exposé de Madame MASSON, Adjointe au Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A LA MAJORITE DE 20 VOIX « POUR »
ET 6 « ABSTENTION »

ARTICLE 1 : FIXE le montant pour l'année 2020 à 158 626,61 €, versé par fraction mensuelle.

- Part maternelle : forfait communal 2019 * nombre d'élèves Saint-Aubinois en maternelle
Soit $1\,079,34 * 94 = 101\,457,96$ €
- Part élémentaire : forfait communal 2019 * nombre d'élèves Saint-Aubinois en élémentaire
Soit $368,83 * 155 = 57\,168,65$ €

ARTICLE 2 : DECIDE à titre exceptionnel de fixer la répartition 2020 à partir de la moyenne 2019 et 2020 du forfait communal multiplié par le nombre d'enfants 2020, soit :

- Part maternelle : moyenne forfait communal (2018 + 2019) * nombre d'élèves Saint-Aubinois en maternelle
Soit $((1\,368,09 + 1\,079,34) / 2) * 94 = 115\,029,21$ €
- Part élémentaire : moyenne forfait communal (2018 + 2019) * nombre d'élèves Saint-Aubinois en élémentaire
Soit $((396,39 + 368,83) / 2) * 155 = 59\,304,55$ €
- Soit un total de 174 333,76 €

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Pour extrait conforme
Le Maire,**





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes

MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 06 juillet à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par message électronique, individuellement le 30 juin 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-QUATRE à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, M. Emmanuel PÉRAN, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoints, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, Mme. Valérie BROSSE, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX, M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, Mme. Pascale VITRE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-quatre,

ABSENTS : Mme Danielle BRETEL, absente
Mme. Sandrine METIER, pouvoir à Mme. HAMON
M. Alain VASNIER, pouvoir à Mme. DUVAL

Secrétaire de séance : M. PERAN, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°CM.2020.052

Objet : Affaires scolaires : Participation 2020 des communes aux dépenses scolaires (Aubigné et communes de résidence d'enfants en classe ULIS)

Le conseil municipal est informé qu'il convient de demander la participation aux dépenses scolaires des communes d'Aubigné, n'ayant pas d'école sur son territoire, et de l'ensemble des communes de résidence d'enfants en classe d'ULIS à l'école publique en fonction des effectifs dont vous trouverez la répartition dans le tableau ci-dessous.

Au forfait communal s'ajoute les subventions facultatives « livres scolaires » et « extra-scolaires » en montant par élèves.

LE CONSEIL,

VU l'exposé de Madame MASSON, Adjointe au Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A LA MAJORITE DE 20 VOIX « POUR »
ET 3 « ABSTENTION »**

ARTICLE 1 : FIXE la participation de la commune d'Aubigné et des communes de résidence d'enfants en classe ULIS de Saint Aubin d'Aubigné pour l'année 2020 comme suit :

Montants par élève	Forfait communal	Livres scolaires	Extra-scolaire	TOTAL
Maternelle	1 079.34 €	néant	24.50 €	1 103.84 €
Elémentaire	368.83 €	9.88 €	24.50 €	403.21€

Commune de résidence	Nombre d'élèves en maternelle	Nombre d'élèves en élémentaire et ULIS	Montant Total
Andouillé-Neuville		2	806,42
Aubigné	11	16	18 593,60
Chasné sur Illet		1	403,21
Chevaigné		1	403,21
Feins		1	403,21
Guipel		2	806,42
Montreuil sur Ille		3	1 209,63
Montgermont		1	403,21
Rennes		1	403,21
Saint Germain sur Ille		1	403,21
Saint Médard sur Ille		1	403,21
Sens de Bretagne		4	1 612,84
Saint Rémy du Plain	1		1 103,84
TOTAL	12	34	26 955,22

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme
Le Maire,



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Aubin d'Aubigné, with the text 'MAIRIE DE SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ' and '55, rue de la République'. Below the stamp is a handwritten signature in black ink.



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 06 juillet à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par message électronique, individuellement le 30 juin 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-QUATRE à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, M. Emmanuel PÉRAN, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoint, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, Mme. Valérie BROSSE, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX, M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, Mme. Pascale VITRE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-quatre,

ABSENTS : Mme Danielle BRETEL, absente
Mme. Sandrine METIER, pouvoir à Mme. HAMON
M. Alain VASNIER, pouvoir à Mme. DUVAL

Secrétaire de séance : M. PERAN, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°CM.2020.053

Objet : Finances – Enfance et Jeunesse : tarifs 2020-21 : ALSH, périscolaire, restaurant scolaire, maison des jeunes

Au regard de la maîtrise des dépenses, la commission des Finances et la commission Enfance-Jeunesse ont proposé les évolutions suivantes :

- ALSH : évolution de +1.00 %
- Périscolaire : évolution de +1.00 %
- MDJ : maintien des tarifs
- Restaurant scolaire : maintien des tarifs

LE CONSEIL,

- VU l'avis de la commission Finances du 25 juin 2020,
- VU l'avis de la commission Enfance-Jeunesse du 29 juin 2020,
- VU l'exposé de Madame MASSON, Adjointe au Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A LA MAJORITE DE 20 « POUR »
2 « ABSTENTION »
ET 4 « CONTRE »**

ARTICLE 1 : DÉCIDE de faire évoluer de +1.00 % les tarifs 2020-2020 **pour l'ALSH**, pour l'année scolaire 2020-2021, à compter du 1^{er} août 2020 (petites vacances, grandes vacances, mercredis) :

Tranches	Tarifs stables depuis l'année scolaire 2017-2018				Proposition de tarifs année scolaire 2020-2021			
	Tarifs Saint Aubinois		Tarifs Extérieurs 2017-2018		Tarifs Saint Aubinois		Tarifs Extérieurs 2020-2021	
	Journée	1/2 Journée	Journée	1/2 Journée	Journée	1/2 Journée	Journée	1/2 Journée
0 à 500	7,53 €	4,74 €	8,53 €	5,24 €	7,60 €	4,78 €	8,61 €	5,29 €
500 à 800	7,95 €	5,02 €	8,95 €	5,52 €	8,03 €	5,07 €	9,04 €	5,57 €
800 à 1100	8,48 €	5,35 €	9,48 €	5,85 €	8,57 €	5,40 €	9,58 €	5,91 €
1100 à 1250	9,40 €	5,93 €	10,40 €	6,43 €	9,50 €	5,99 €	10,51 €	6,49 €
1250 à 1400	9,49 €	5,99 €	10,49 €	6,49 €	9,59 €	6,05 €	10,60 €	6,55 €
1400 à 1550	10,04 €	6,33 €	11,04 €	6,83 €	10,14 €	6,39 €	11,15 €	6,90 €
1550 à 1700	10,63 €	6,70 €	11,63 €	7,20 €	10,74 €	6,77 €	11,75 €	7,27 €
1700 à 1850	11,23 €	7,07 €	12,23 €	7,57 €	11,34 €	7,15 €	12,35 €	7,65 €
1850 à 2000	11,82 €	7,45 €	12,82 €	7,95 €	11,94 €	7,52 €	12,95 €	8,03 €
2000 et +	12,05 €	7,59 €	13,05 €	8,09 €	12,17 €	7,67 €	13,18 €	8,17 €

ARTICLE 2 : DÉCIDE de faire évoluer de +1.00 % les tarifs 2019-2020 **pour le Péri-scolaire**, pour l'année scolaire 2020-2021, à compter du 1^{er} août 2020 :

	Tarifs inchangés depuis l'année scolaire 2018-2019			Propositions de tarifs année scolaire 2020-2021		
	Tranches de quotient familial			Tranches de quotient familial		
	0 à 1250	1250 à 1850	1850 et +	0 à 1250	1250 à 1850	1850 et +
A partir de 7h15 à 8h35	1,29 €	1,37 €	1,45 €	1,30 €	1,38 €	1,46 €
A partir de 8h à 8h35	0,81 €	0,86 €	0,90 €	0,82 €	0,87 €	0,91 €
De 16h30 à 17h00	1,05 €	1,12 €	1,18 €	1,06 €	1,13 €	1,19 €
De 16h30 à 17h30	1,38 €	1,47 €	1,55 €	1,39 €	1,48 €	1,57 €
De 16h30 à 18h00	1,71 €	1,82 €	1,92 €	1,73 €	1,84 €	1,94 €
De 16h30 à 18h30	2,04 €	2,17 €	2,29 €	2,06 €	2,19 €	2,31 €
De 16h30 à 19h00	2,37 €	2,51 €	2,65 €	2,39 €	2,54 €	2,68 €

ARTICLE 3 : DIT que la commune d'AUBIGNÉ participe à hauteur de 50% du tarif périscolaire pour les enfants résidant sur son territoire et prenant le car scolaire.

ARTICLE 4 : DÉCIDE de maintenir les tarifs 2019-2020 pour l'adhésion **à la Maison des Jeunes** pour l'année scolaire 2020-2021, à compter du 1^{er} septembre 2020 :

	Adhésion
Adhésion Pré-ado (10-13 ans)	23,50
Adhésion Ado (14-17 ans)	18,00
Hors commune : Adhésion pré-ado	47,00
Hors commune : Adhésion Ado	36,00
Sorties	de 2 à 20 €

ARTICLE 5 : DÉCIDE de maintenir les tarifs 2019-2020 du **Restaurant Scolaire** pour l'année scolaire 2020-2021, à compter du 1^{er} août 2020 :

Tranches de quotient familial	Tarifs pause méridienne	dont restaurant scolaire	dont animation
0 à 500	2,78 €	2,56 €	0,22 €
500 à 800	3,94 €	3,62 €	0,32 €
800 à 1100	4,27 €	3,93 €	0,34 €
1100 à 1250	4,87 €	4,48 €	0,39 €
1250 à 1400	4,89 €	4,50 €	0,39 €
1400 à 1550	4,91 €	4,52 €	0,39 €
1150 à 1700	4,94 €	4,55 €	0,39 €
1700 à 1850	4,98 €	4,58 €	0,40 €
1850 à 2000	5,00 €	4,60 €	0,40 €
2000 +	5,02 €	4,62 €	0,40 €
Adultes	5,48 €		
Forfait* : Réservation hors délais	0,50 €		
Forfait* : Pas de réservation	1,00 €		
Forfait* : Annulation réservation hors délais	1,50 €		

* en supplément du prix du repas, tarif par repas
(Absence justifiée 0 €, présence ou absence injustifiée = tarif QF)

ARTICLE 6 : DÉCIDE que la participation des autres communes dont les enfants fréquentent les services municipaux ALSH passe de 9.00 € à 10.00 € par journée entière et à 5.00 € par demi-journée à compter du 1^{er} septembre 2020.

ARTICLE 7 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme
Le Maire,



Dossier du conseil municipal
06 juillet 2020

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le
ID : 035-213502511-20200706-2020_053-DE



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 06 juillet à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par message électronique, individuellement le 30 juin 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-QUATRE à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, M. Emmanuel PÉRAN, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoints,
Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, Mme. Valérie BROSSÉ, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX, M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, Mme. Pascale VITRE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-quatre,

ABSENTS : Mme Danielle BRETEL, absente
Mme. Sandrine METIER, pouvoir à Mme. HAMON
M. Alain VASNIER, pouvoir à Mme. DUVAL

Secrétaire de séance : M. PERAN, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°CM.2020.054

Objet : Urbanisme . Actualisation de l'inventaire des cours d'eau sur le bassin versant de l'Ille et de l'Illet

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux), l'EPTB Vilaine (Etablissement Public Territorial de Bassin) a réalisé un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant, conforme à un cahier des charges validé par la Commission Locale de l'Eau et l'IGN.

Par souci de cohérence hydrographique, l'inventaire a été fait à l'échelle du bassin hydrographique de la Vilaine en concertation avec des groupes de travail communaux.

Cet inventaire a été réalisé à partir de critères techniques de terrain et d'une démarche locale participative à laquelle nous avons été associés.

LE CONSEIL,

Vu les documents de l'EPTB Vilaine transmis avec la convocation,
Vu l'exposé de Monsieur PERRIGAULT, Adjoint au Maire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ**

ARTICLE 1 : VALIDE les résultats de l'inventaire des cours d'eau sur la commune

ARTICLE 2 : PERMET l'intégration de cet inventaire dans le PLUI de la commune à l'occasion de sa prochaine modification ou révision et se mette en conformité avec l'arrêté inter-préfectoral portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine du 02 juillet 2015

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Pour extrait conforme
Le Maire,**



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes

MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le 06 juillet à 20 h 00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par message électronique, individuellement le 30 juin 2020 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-QUATRE à la salle polyvalente (boulevard du stade) de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Christian DUMILIEU, Mme. Séverine POMMEREUL, M. Gérard PERRIGAULT, M. Emmanuel PÉRAN, Mme. Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoints, Mme. Anne-Sophie BLOT, Mme. Camille BOSSARD, M. Jean-Paul BERJOT, Mme. Valérie BROSSE, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme. Anne-Laure DUVAL, M. Nicolas FÉVRIER, M. Serge FRALEUX, M. Sébastien GAUTIER, M. Claude GENDRON, Mme. Carole HAMON, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, Mme. Liliane LUBARSKI, M. Pascal MAUDET-CARRION, M. Jean-Robert PAGES, M. Michel RAVAILLER, Mme. Pascale VITRE.

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-quatre,

ABSENTS : Mme Danielle BRETTEL, absente
Mme. Sandrine METIER, pouvoir à Mme. HAMON
M. Alain VASNIER, pouvoir à Mme. DUVAL

Secrétaire de séance : M. PERAN, assisté de M. Benoit CHICHIGNOUD, DGS.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°CM.2020.055

Objet : Voirie : Groupement de Commande « Travaux de modernisation de la voirie et de l'assainissement » : validation du choix de l'entreprise

Pour répondre aux besoins de travaux de modernisation de la voirie et de l'assainissement (petits travaux d'assainissement) et dans une optique d'optimisation de la commande publique, un groupement de commandes a été constitué par plusieurs collectivités du territoire (Andouillé-Neuville, Gahard, Guipel, La Mezière, Melesse, Montreuil le Gast, Saint Aubin d'Aubigné, Saint Germain sur Ille et Saint Gondran) avec pour coordonnateur la commune de Melesse sur la période 2020-2023.

Par délibération CM.2019.066 du 09 septembre 2019, le conseil municipal de Saint Aubin d'Aubigné :

- a décidé d'adhérer à ce groupement de commandes en approuvant la convention. Ce groupement est réparti géographiquement en deux lots, la commune de Saint Aubin d'Aubigné est incluse dans le lot N°1
- a autorisé la ville de Melesse à conduire l'ensemble des opérations relatives aux procédures de passation du marché
- a validé des travaux pour un montant défini entre 20 000 € HT minimum et 250 000 € HT maximum annuels. Le montant total de ce marché représente donc pour la commune de Saint Aubin d'Aubigné une somme maximale de 1 000 000 €HT sur une durée maximale de 4 ans.

Les consultations ont été lancées le 05/11/2019 avec une réception des offres le 18/12/2019. La commission d'Appel d'Offres de la ville de Melesse a ainsi validé les offres de l'entreprise EUROVIA pour les deux lots. La décision a été entérinée lors du conseil municipal du 26 février 2020. La durée du marché est d'un an, reconductible trois fois par reconduction express. En cas de non volonté de reconduire le contrat, le maître d'ouvrage ou la commune de Saint Aubin d'Aubigné, devra le notifier à son co-contractant en respectant un préavis de deux mois.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et l'Ordonnance n° 2019-1074 du 26 novembre 2019 portant partie législative du code de la commande publique et notamment les articles L.2113-5 et L.2113-5 relatif aux groupements de commandes

- Vu la délibération municipale n°CM.2019.066 du 09 septembre 2019 actant le principe de l'adhésion de la commune au groupement de Commande « Travaux de modernisation de la voirie et de l'assainissement » organisé par la mairie de Melesse
- Vu l'exposé de M. PERRIGAULT, Adjoint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : VALIDE l'attribution de ce groupement de commandes à la société EUROVIA.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de ce marché (acte d'engagement, cahier des clauses particulières, PV de réception ,...) ainsi que les bons de commandes dans une limite de 250 000 € HT annuels en total cumulé maxi et donc sauf dénonciation, de 1 000 000 €HT sur quatre années.

Pour extrait conforme
Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Melesse, with the text 'MAIRIE DE MELESSE' and '1911' around the perimeter. Below the stamp is a handwritten signature in black ink.